

COMMUNIQUÉ

le 13 octobre 2015

PESTICIDES : L'APPLICATION DE LA LOI LABBÉ AVANCÉE, LES COLLECTIVITÉS ONT MOINS DE 2 ANS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ.

D'après la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'application de la loi Labbé encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités comme pour les particuliers a été avancée. **Les collectivités territoriales n'auront plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts et de leurs voiries à partir du 1^{er} janvier 2017, au lieu du 1^{er} janvier 2020 (date prévue initialement dans le texte de loi).**

Or le changement des pratiques n'est pas toujours chose aisée et nécessite des moyens humains et financiers. Le retour d'expérience des communes qui se sont engagées dans la transition vers les méthodes alternatives montre qu'il faut à peu près 2 à 3 ans pour mener à terme une démarche de réduction ou de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'**Appel à Projets Zéro Pesticide en Franche-Comté** animé par l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement), et soutenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et la Région Franche-Comté :

- l'ASCOMADE accompagne techniquement les collectivités dans la mise en œuvre de l'action ;
- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse leur apporte une aide financière à hauteur de 80 %.

En 2018, date de la fin de son programme d'investissement, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse risque de ne plus soutenir financièrement les collectivités qui s'engagent dans la démarche de réduction d'utilisation des phytosanitaires. Les communes qui ne seront pas en conformité après cette date devront supporter seules le coût non négligeable de leurs changements de pratiques.

L'ASCOMADE se déplace à la demande, au sein des conseils communautaires et syndicaux, pour expliquer la démarche aux élus et leur faciliter la prise de décisions.

Pour organiser une réunion, les collectivités peuvent contacter directement l'ASCOMADE.

Plus d'informations sont également disponibles sur le site Internet : www.ascomade.org

Rubrique : Nos domaines d'intervention > Appel à Projets Zéro Pesticide en FC

ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES DÉCHETS & DE L'ENVIRONNEMENT

Au service des élus et techniciens des collectivités territoriales.
34 collectivités adhérentes sur le Grand-Est & la France.



Avec le soutien de



Votre contact : Sira KONÉ
communication@ascomade.org
Tél. : 03 81 83 58 23
www.ascomade.org